

CENTRE D'ACTIVITE REGIONALE
PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES
PNUE-PLAN D'ACTION POUR
LA MEDITERRANEE

HS / EM / 1
15 Octobre 1980
Original: ANGLAIS

Réunion des Experts Gouvernementaux
Des Etats du Littoral Méditerranéen

Split, 22-24 septembre 1980

**RAPPORT DE LA RÉUNION DES EXPERTS
GOUVERNEMENTAUX DES ETATS DU LITTORAL
MEDITERRANEEN SUR LA „POSSIBILITE D'ETUDE POUR
LE DEVELOPPEMENT D'UN PROJET COOPERATIF
REGIONAL CONCERNANT LES ETABLISSEMENTS
HUMAINS DU LITTORAL MEDITERRANEEN”**

Table des matières

Rapport

Pages 1-7

Annexe I

Annexe II

Annexe III

Annexe IV

CENTRE D'ACTIVITE REGIONALE
PROGRAMME D'ACTIONN PRIORITAIRES
PNUE-PLAN D'ACTIONN POUR
LA MEDITERRANEE

HS/EM/1
15 Octobre 1980
Original : ANGLAIS

Réunion des Experts Gouvernementaux
Des Etats du Littoral Méditerranéen

Split, 22-24 Septembre 1980

RAPPORT DE

LA REUNION DES EXPERTS GOUVERNEMENTAUX DES ETATS DU LITTORAL
MEDITERRANEEN SUR LA " POSSIBILITE D'ETUDE POUR LE DEVELOP-
PEMENT D'UN PROJET COOPERATIF REGIONAL CONCERNANT LES
ETABLISSEMENTS HUMAINS DU LITTORAL MEDITERRANEEN"

Table des Matières

Rapport
Annexe I
Annexe II
Annexe III
Annexe IV

Pages 1-7

1. du 22 au 24 septembre 1980, le Directeur du centre Régional d'Activité - Programme d'actions prioritaires à Split a organisé à Split, Yougoslavie, une réunion destinée aux experts gouvernementaux des Etats méditerranéens en tant que phase finale du projet suivant :

Etude de faisabilité concernant le développement d'un projet coopératif régional à propos des établissements humains du littoral méditerranéen.

2. Participation

Les délégués de dix pays riverains de la Méditerranée ont participé à la Réunion.

3. Des représentants de trois organismes des Nations Unies, d'une agence spécialisée et de deux centres régionaux d'activité ont également pris part à la réunion. Une liste des participants est jointe à ce rapport, comme annexe I.

Ordre du jour : No.1 - Ouverture de la réunion

4. M. A. Manos, Coordonnateur du Plan d'Action pour la Méditerranée, a ouvert la Réunion. A immédiatement suivi l'élection à l'unanimité du Bureau suivant : Président M. F. Gasparovic /Yougoslavie/ ; Vice-Président, M. A. Najid /Maroc/ ; et M. J. Degaetano /Malte/ comme Rapporteur.

No.2 - Adoption de l'ordre du jour et le calendrier des travaux

5. La Réunion a adopté l'ordre du jour et le calendrier des travaux indiqués dans l'annexe II de ce rapport.

No.3 - Discours préliminaires

6. Mme Vera Sodan, représentant le Gouvernement yougoslave, a souhaité aux délégués la bienvenue à Split, de la part du Gouvernement. Son discours est joint au présent rapport, comme annexe III.
7. M. Srdan Truta, représentant la Ville de Split, s'est également adressé aux délégués, en exprimant le désir que l'un des projets pilotes soit lancé en Yougoslavie.

8. M. A. Manos, Coordonnateur du Plan d'Action pour la Méditerranée a accueilli les participants de la part du Directeur Exécutif, et remercié les organismes des Nations Unies, les Agences spécialisées et autres organisations pour leur aide technique et leur coopération. Il a déclaré que l'on s'attendait à ce que la Réunion proposât un programme régional concernant les établissements humains, au moyen d'un réseau d'activités s'appliquant à une série de problèmes entremêlés.
9. M. R. Booth, Coordonnateur des projets co-opératifs cojointes PNUD/PNUE en Méditerranée, a salué le premier rôle incombant à PAP/CAR, Split, dans le projet préparatoire concernant les établissements humains, avec l'aide de l'OMS/EURO. Il a aussi décrit les fonctions de PNUD/PNUE réunis à Genève dans le programme d'actions prioritaires /PAP/, et a souligné le statut de l'intervention du PNUD dans d'autres secteurs de PAP, tels que l'énergie renouvelable, l'aquaculture et l'administration des ressources en eau.
10. M. O. Salama, représentant du Centre des Nations Unies pour les établissements humains /L'Habitat, a exprimé le consentement de son organisation à aider tout projet régional concernant les habitats qui pourrait résulter, ajoutant que le financement d'activités préparatoires, jusqu'à un montant de \$ 50.000, pourrait être disponible.
11. M. E. Giroult, représentant du Bureau européen de l'Organisation Mondiale de la Santé, a mis l'accent sur l'impact sur la santé, des logements pauvres et des habitats déficients. L'OMS est particulièrement intéressée par le taux élevé de morbidité persistante due aux maladies respiratoires, pendant l'hiver, dans les principales villes littorales de la Méditerranée, ce qui indique que de grandes améliorations doivent être encore apportées afin de fournir à toute la population méditerranéenne des logements décents et sûrs, dans un environnement sain. Ce qui explique le profond engagement de son Bureau dans le programme.

12. M. B. Kalogjera, Directeur du Centre d'Activité régionale - Programme d'actions prioritaires, a remercié les trois consultants, l'OMS et le PNUE, pour la préparation des deux documents de base, et les Gouvernements de Grèce, d'Espagne, de Tunisie et de Yougoslavie pour leur coopération avec les consultants dans la préparation de ces documents.

No.4 - Discussion du Rapport No.1 : "Conditions et problèmes communs concernant les habitats du littoral méditerranéen."

13. M. Janic, Consultant, en tant que porte-parole des Consultants, a présenté le Rapport No.1 et a exposé son contenu dans ses lignes générales, faisant remarquer que ce document résume les problèmes concernant les établissements humains, en ayant en vue deux principes fondamentaux : améliorer la qualité de la vie et protéger l'environnement. Dans la politique à suivre, il est nécessaire d'équilibrer les questions économiques, sociales et écologiques et d'appliquer les directives concernant le logement, les services publics et l'usage des sols. Il était également important d'améliorer les systèmes d'information pour exécuter les actions nécessaires ainsi que pour avoir des connaissances et une formation dans les différents secteurs.
14. Le Président a ensuite ouvert la discussion en incitant les délégués à exposer clairement les problèmes et à les déterminer en vue d'actions prioritaires. La coordination régionale a été demandée au sujet de la phase de planification, suivie de moyens d'application.
15. Les participants venus de différents pays ont indiqué les problèmes qu'ils rencontraient dans leur pays respectifs : ceux-ci vont de la difficulté de contrôler la migration des populations des zones rurales vers les zones urbaines, des problèmes créés par l'afflux de touristes, de la difficulté de mettre à jour périodiquement la planification urbaine,

dés difficultés d'exécution de projets infrastructurels en raison de considérations financières, jusqu'au problème résultant de sources diverses.

16. Le Directeur de PAP/CAR a dit que les petites agglomérations seraient un sujet pour une action prioritaire. Celles-ci pourraient être considérées comme historiques à cause du niveau élevé de leur valeur urbaine, sociale et culturelle, ainsi que du caractère spécifique de leur vie économique.
17. Le problème du bruit a été reconnu comme sérieux et comme demandant une solution à long terme.
18. Le Représentant du Plan BLEU/CAR a défini les rôles respectifs du Plan Bleu et du programme d'actions prioritaires. Bien que les limites des activités du PAP soient quelquefois difficiles à définir, le principe en est que celles-ci devraient être dirigées vers l'action urgente, dans la mesure où les connaissances actuelles disponibles pourraient la justifier. En ce qui concerne le sujet de la réunion, une base commune devrait être trouvée afin de permettre l'orientation du Plan méditerranéen vers les besoins des autorités locales, directement responsables de la gestion des établissements humains en zone méditerranéenne.
19. Le représentant de PNUD/PNUE a mis l'accent sur la nécessité de classifier les questions techniques pour la coopération régionale, dans leur caractère à court terme, moyen et long terme.
20. Il a été proposé qu'une action soit entreprise quant aux priorités gouvernementales, permettant de passer d'une approche générale à des problèmes plus spécifiques.
21. L'un des participants a été d'accord pour que les problèmes soient classifiés, suivant les critères, en actions courtes,

moyennes et à long terme, avec l'accent mis sur le besoin de protéger toutes les formes de vie contre la pollution, et que soient indiquées les lignes de conduite à suivre par les différents pays. Il a désigné trois domaines d'action :

- i/ le sérieux afflux des populations vers les régions côtières ;
 - ii/ la nécessité d'améliorer les standards de vie et le logement ;
 - iii/ la protection de l'environnement en Méditerranée, particulièrement contre la pollution provenant de déchets liquides et solides.
22. Un autre participant a considéré que la migration dans la plupart des pays méditerranéens des zones rurales vers les urbaines était un processus irréversible. Une hiérarchie de centres de services publics devrait être établie par les gouvernements pour desservir des groupes de villages et d'habitats et la planification devrait s'orienter vers un système urbain équilibré.
23. Une politique concernant les établissements humains devrait être adaptée suivant l'importance de la population ; ceux des habitats riverains de cours d'eau se jetant dans la Méditerranée devraient recevoir une attention spéciale.
24. Un plan d'action prioritaire, comprenant aussi des études pilotes appropriés, a été proposé pour la sauvegarde des sites historiques dans les régions côtières.
25. Le Président a résumé l'action en vue d'activités prioritaires, comme suit :
- i/ formulation scientifique du rapport qui ferait ressortir les problèmes soulevés par certains pays quant à la préservation de la Méditerranée contre les effets négatifs.
- influence
- les aires protégées et aires

- ii/ influence négative du tourisme.
- iii/ interrelation mutuelle entre les aires rurales et aires urbaines.
- iv/ amélioration du trafic entre les aires littorales et l'arrière-pays.

Discussion du Rapport No.2 : "Propositions pour une coopération régionale dans le domaine des habitats du littoral méditerranéen"

26. Le professeur Mood, en tant que porte-parole des conseillers, a présenté le Rapport No.2. Il a donné les grandes lignes du document qui avait été conçu comme base de l'exécution d'actions prioritaires dans les établissements humains. Un examen de la méthodologie utilisée dans les projets devrait être fait pour voir si ceux-ci étaient absolument applicables aux pays méditerranéens. Chaque proposition représentait non seulement les besoins prioritaires des pays, mais une évaluation du temps nécessaire pour régler chaque problème particulier.
27. Le conseiller a proposé les catégories suivantes de laps de temps :
- "court terme" signifiait une exécution en 1 à 3 ans
 - "moyen terme" signifiait une exécution en 3 à 10 ans
 - "long terme" signifiait une exécution en plus de 10 ans
- Dans la formulation des critères et lignes de conduite, l'exécution varierait d'un pays à un autre, alors que chaque pays adopterait nécessairement ses propres standards individuels.
28. Dans la discussion qui a suivi, les participants ont passé en revue la coopération régionale sous diverses rubriques. L'un des domaines de coopération - devant être désigné sous une forme la plus souple possible - était la migration de l'arrière-pays vers les aires littorales. Plusieurs pays étudieraient les mouvements de population, en analysant les causes, et les résultats et expériences seraient ensuite comparés. Des lignes de conduite claires pourraient alors être

établies, en vue de réduire d'ultérieures tendances à la migration.

29. On a aussi fait remarquer que, bien que la politique d'utilisation des terres devrait, en théorie, être liée à la planification, un lien cohérent entre la planification des habitats et l'utilisation actuelle des sols n'existe pas souvent.
30. Le besoin s'est fait sentir d'une claire définition de la terminologie appropriée sur la planification. La réunion émet le vœu que soit établi un glossaire de la planification. Un délégué insiste sur la nécessité de ne pas séparer les actions prioritaires de l'ensemble des actions volontaires sur l'économie, la vie sociale et la culture.
31. Il a été proposé que la coopération entre les pays pourrait conduire aux actions prioritaires décrites au paragraphe 40 des conclusions.
32. Les propositions additionnelles pour l'action prioritaire comprennent :
- i/ introduction de normes relatives à l'environnement au cours de la préparation de la phase de planification urbaine et de planification du territoire ; échange de méthodologies s'y rapportant, et développement d'une méthodologie d'évaluation.
 - ii/ sélection et formation d'administrateurs et des spécialistes concernant les projets.
 - iii/ échange systématique d'informations et d'expériences.
33. Le Directeur de PAP/CAR a proposé de grouper les projets pour les activités pilotes sous quatre rubriques qui se retrouvent dans les conclusions.

34. En outre, plusieurs participants ont fait des propositions pour des projets pilotes qui sont mentionnés dans l'annexe IV.
35. Il a aussi été proposé que les résultats des activités de PAP en aquaculture, énergie renouvelable, tourisme, eau et sols, soient utilisés dans le développement du programme des habitants.

Conclusions

36. La réunion a estimé que les documents de travail présentaient de façon approfondie les problèmes d'habitat autour de la Méditerranée et qu'ils étaient une bonne base de discussion.
37. La réunion a mis l'accent sur la nécessité d'une étroite coopération entre l'exercice du PAP dans les établissements humains et le Plan Bleu, afin que les actions prioritaires soient alignées sur les stratégies à long terme.
38. Elle a reconnu qu'un programme régional concernant les établissements humains avait plusieurs buts importants :
 - éviter la surpopulation dans les régions littorales ;
 - fournir à tous des logements adéquats, présentant des qualités d'hygiène et correspondant aux conditions méditerranéennes ;
 - protéger l'environnement méditerranéen/ les régions littorales et finalement la mer.
39. La réunion a ensuite reconnu que dans le choix des activités, parmi les nombreuses qui avaient été mentionnées dans les documents de base, certains critères devraient être appliqués. Parmi eux :
 - i/ spécificité par rapport aux conditions méditerranéennes ;
 - ii/ capacité de produire des résultats dans un court délai ;
 - iii/ application d'abord des connaissances existantes, plutôt que de développer des nouvelles recherches ;

iv/ caractère pilote pour faciliter l'application ailleurs dans la région.

40. Ayant à l'esprit les buts majeurs et utilisant les critères ci-dessus la réunion a approuvé les composantes suivantes d'un programme régional méditerranéen concernant les établissements humains. Ils s'appliquent à quatre larges catégories. :

- a/ impact des migrations sur les habitats /leurs causes et effets, l'évaluation des points de vue gouvernementaux sur le problème - logement, création d'emplois, etc./, problèmes d'hygiène, des maladies contagieuses ;
- b/ planification régionale, urbaine et politique de l'utilisation des sols ; trafic urbain et peri-urbain trafic maritime et problèmes portuaires, problèmes spéciaux concernant les petites communautés et les îles.
- c/ gestion des services publics tels que : approvisionnement en eau, disposition des déchets liquides, traitement des déchets solides, technologies nouvelles et adéquates ;
- d/ réhabilitation et aménagement des centres historiques de villes, et protection des sites naturels et bâtis.

41. En outre, il a été convenu qu'un système doit être édifié pour le recueil, l'évaluation et la dissémination des informations. La formation d'administrateurs et spécialistes venait aussi en toute priorité.

42. Afin de développer les programmes coopératifs dans les domaines ci-dessus, plusieurs participants et délégations ont exprimé leur intérêt en offrant des projets pilotes spécifiques, soit en cours d'application, soit nouveaux, qui sont énumérés dans l'annexe IV.

ANNEX I

LIST OF PARTICIPANTS

LISTES DES PARTICIPANTS

ALGERIA
ALGERIE

Mohammed BENBLIDIA
Conseiller Technique au Ministère de
la Planification et de l'Aménagement
Territoire
Alger
Tel : 78 03 23/27

CYPRUS
CHYPRE

Othon YIANGOULLIS
Town Planning Officer
Dept. of Town Planning
Ministry of Interior
Nicosia
Tel : 40-3348

FRANCE
FRANCE

André BRUSTON
Chargé de Mission -M.E.R.
Ministère de l'Environnement
14 Bld. du Général Leclerc
92521 Neuilly-sur-Seine
tel : 567 35 34 / 758 12 12

Jean SALVA
Ministère de l'Environnement et du
Cadre de Vie
Inspecteur Général
Hotel de l'Équipement
34064 Montpellier-Cedex
Tel : /67/ 589 240

GREECE
GRECE

Zachari PATRIKIOS
Director of Regional Development Service
of Western and Central Macedonia
Diikitizion
Thessoloniki
Tel : 031/264112

ITALY
ITALIE

Giuliano FIERRO /Observer/
Institute for Geology
University of Genova
Corso Europa 30,
16132 Genova
Tel : 518041

MALTA
MALTE

Joseph DEGAETANO
Sanitary Engineer
10 St. Andrews Road
St. Andrews
Tel : 32304

MOROCCO
MAROC

Ahmed NAJIB
Directeur de l'Aménagement du Territoire
Ministère de l'Habitat et de l'Aménagement
du Territoire
Rabat
Tel : 64384 / 62591

SPAIN
ESPAGNE

Rodolfo GARCIA PABLOS
Ministerio de Obras Publicas y Urbanismo
CEOTMA
Madrid
Tel : 2531600 /2234

TUNISIA
TUNISIE

Noureddine CHIHA
Ingénieur Principal Urbaniste
Direction de l'Aménagement du Territoire
Ministère de l'Équipement et de l'Habitat
Tunis
Tel : 286 899

YUGOSLAVIA
YUGOSLAVIE

Tone POLJŠAK
Vice President of the Republic Committee
for the Environment Protection and
Management for Slovenia
Ljubljana
Tel : 320684

Franjo GAŠPAROVIĆ
Adviser, Committee of Housing, Building
and Environment of Croatia
Marulicev Trg 14
41000 Zagreb
Tel : 447 811

PRIORITY ACTIONS PROGRAMME
REGIONAL ACTIVITY CENTRE

PAP/RAC

Berislav KALOGJERA
Director
Iza Vestibula 4
Split
Tel : 41 966

Ante BARIĆ
Iza vestibula 4
Split
Tel : 41 966

Miodrag JANIĆ
Consultant
Professor, University of Belgrade
Belgrade
Tel : 339 171

Nadhir HAMADA
Consultant
Directeur adjoint des Collectivites
Locales
/Dr. Ingenieur/
17 Avenue de l'Indépendance DEN DEN
TUNISIA
Tel : 243 000

Eric MOOD
Consultant
Associate Clinical Professor of Public
Health
Department of Epidemiology and Public
Health
Yale University School of Medicine
P.O. Box 3333
New Haven, Connecticut 06510
USA
Tel : /203/ 436 8903

BLUE PLAN
REGIONAL ACTIVITY CENTRE

Jose Maria PLIEGO
Sous Directeur de la Plannification
CEOTMA
Ministère des Travaux Publics et de
l'Urbanisme
Madrid
Spain
Tel : 234 7827

REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS, SPECIALIZED AGENCIES AND OTHER
ORGANIZATIONS

REPRESENTANTS DES NATIONS UNIES, INSTITUTIONS SPECIALISEES ET AUTRES
ORGANISATIONS

UNITED NATIONS ENVIRONMENT
PROGRAMME

Aldo MANOS
Co-ordinator
Mediterranean Action Plan
Palais des Nations
CH 1211 Geneva 10
Tel : 98 58 50
Telex : 28877 UNEP CH

UNDP/UNEP
CO-ORDINATOR UNIT

Roger BOOTH
Co-ordinator of the Joint UNDP/UNEP
Co-operative Projects in the
Mediterranean
Palais des Nations
CH 1211 Geneva 10
Tel : 98 58 50
Telex : 28877 UNEP CH

UNITED NATIONS CENTRE
FOR HUMAN SETTLEMENTS

Ovadia SALAMA
Human Settlements Adviser
P.O. Box 30030
Nairobi
Kenya
Tel : 332383
Telex 22068

SPECIALIZED AGENCIES

WORLD HEALTH ORGANIZATION

Eric GIROULT
Fonctionnaire Regional OMS/EUROPE
Service de la Salubrite de
l'Environnement
Scherfigsvej 8
Copenhagen
Denmark
Tel /01/ 29 01 11 /234/
Telex 15348 UNISANTE DK

ANNEXE II

Titre du projet : "Etude des conditions favorables au développement d'un projet régional de collaboration dans le domaine des agglomérations humaines sur le littoral méditerranéen."

Réunion des Experts Gouvernementaux
Split, 22-24 Septembre 1980

L'ORDRE DU JOUR ET LE CALENDRIER DES TRAVAUX

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et de l'horaire
 - . Election des représentants officiels
3. Discours de bienvenue - par le Représentant du
gouvernement Yougoslave,
 - par le Représentant de la ville
de Split,
 - par le Représentant du PNUE
 - par le Représentant du PNUD/PNUE
4. Discussion du Rapport No.1 : "Conditions et problèmes communs
concernant les agglomérations humaines sur le littoral méditerranéen"
5. Discussion du Rapport No.2 : "Propositions pour la coopération
régionale dans le domaine des agglomérations humaines du
littoral méditerranéen"
6. Adoption du Rapport
7. Clôture de la Réunion.

PROGRAMME PROPOSE DE LA REUNION

| | | |
|------------------------|-------------|---|
| Lundi, 22 septembre | 10,00 | Ouverture de la Réunion |
| | | Adoption de l'ordre du jour |
| | | Discours de bienvenue |
| | | Election des représentants officiels |
| | 11,00 | Présentation du Rapport No.1 |
| | | Discussion du Rapport No.1 |
| | 16,00 | Fin de la discussion du Rapport No.1 |
| Mardi, 23 septembre | 9,00-10,00 | Présentation du Rapport No.2 |
| | 11,00-13,00 | Discussion du Rapport No. 2 |
| Mercredi, 24 septembre | 9,00-10,00 | Présentation et discussion du Rapport de l'OMS |
| | 11,00-13,00 | Adoption du Rapport provi- soire |
| | 16,00-19,00 | Adoption du Rapport provi- soire |
| | | Clôture de la Réunion |

ANNEXE IV

THEMES POUR PROJETS PILOTES /Tels qu'ils ont été proposés/

- Migration
- Proposition de l'Algérie pour une étude dans plusieurs pays sur les causes et effets de la migration de l'arrière-pays vers le littoral ; avec une analyse des différents programmes gouvernementaux en vue de les traiter, et de leurs résultats /ci-jointe/
- Proposition de la Yougoslavie sur l'augmentation de l'emploi /ci-jointe/
- Planification
- Proposition de l'Espagne d'étudier une aire littorale sérieusement dégradée par un développement incontrôlé et d'une aire en cours de planification.
- Suggestion de l'Italie d'inclure une étude pilote d'une sous-région /Adriatique Sud/ par coopération entre l'Italie et la Yougoslavie
- Proposition de la Yougoslavie d'utiliser le projet au Monténégro en tant que Projet Pilote.
- Sites historiques
- Proposition du Maroc sur la Medina de Tanger.
- Proposition de la Tunisie pour la Medina de Sfax.
- Proposition de la Yougoslavie pour l'aide de Solin /ci-jointe/.

Questions techniques

Proposition commune de la Tunisie, de l'Algérie, du Maroc de coopérer, quant au traitement et à la disposition des déchets solides /ci-jointe/

Projet OMS/PNUD existant à Athènes.

Suggestion de l'Italie concernant le transport maritime et les ports.

Etudes de questions sur l'érosion due à l'occupation de la haute plage.

Petits habitats

Proposition de la Grèce concernant les petits établissements humains dans la région de Halkidiki qui inclurait le choix d'une plus grande zone comprenant de nombreux petits habitats, étude du modèle urbain et des mécanismes pour l'exécution des plans régionaux existants.

Proposition d'un projet d'actions prioritaires.

1. Les problèmes de Migration des Populations de l'Intérieur du Pays vers le littoral méditerranéen.
2. Les phénomènes migratoires permanents des populations de l'intérieur du pays vers le littoral sont devenus importants et graves dans plusieurs pays de la côte méditerranéenne - et ce particulièrement dans les pays en voie de développement où la création d'une industrialisation naissante à proximité des ports a accentué l'exode des ruraux et des habitants de l'intérieur vers les grandes villes côtières.
3. Les conditions susceptibles de diminuer cette migration, d'en inverser la tendance, résident dans de nombreux facteurs parmi lesquels on peut, à coup sûr, citer l'accroissement de l'emploi et sa meilleure répartition sur l'ensemble du territoire et la création de conditions satisfaisantes d'habitat, de vie et d'accueil dans les agglomérations de l'intérieur du pays.
4. Il est proposé qu'une enquête sur ces phénomènes soit faite dans les pays de la Méditerranée - et qu'une étude comparative et d'analyse soit menée en vue de dégager les points communs. Les expériences faites et leurs résultats et de proposer les solutions possibles et les recommandations qui en découlent. Au cours de ces études, il peut apparaître l'opportunité de mener avec l'aide des pays intéressés, des expériences pouvant faire l'objet de projets pilotes. Les experts de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie ont exposé leur intérêt pour ce projet.

Proposition pour études pilotes : Solin

1. A la ville de Split, qui, avec ses 220.000 habitants, est la plus grande ville de la côte yougoslave, on rencontre de divers problèmes communs à la majorité des villes côtières de la Méditerranée, et qui seront l'objet de considération pour l'action "Etablissements humains".
2. La ville est située dans un espace de 1-3km de large et de 25 km de long, limité par la ligne côtière et par les montagnes, de manière que la forme et la grandeur de l'étendue influent sur l'utilisation de l'espace et sur l'organisation rationnelle des activités urbaines.
3. Etant le centre de gravitation pour une région d'environ 1.000.000 d'habitants économiquement peu développée elle a subi une forte migration de la population et un élargissement rapide /en 1945 elle avait 50.000, en 1961 100.000 et en 1971 150.000 habitants/.
4. La concurrence d'événements historiques, les circonstances naturelles et spatiales dans la partie nord de la ville, à Salona, où convergent les routes régionales, avec le port commercial, la zone industrielle et gisements minerais, où s'établissent les émigrants de la région font la situation écologique la plus grave, qui est accompagné par de nombreux problèmes sanitaires, communaux et de trafic.
5. Ajoutons-y que le site de la vieille Salona représente aussi un tout de monuments paléochrétiens d'Europe plus important, avec le petit fleuve pittoresque de Jadro au bord duquel on trouve encore des maisons du peuple originelles et d'une importance ethnographique, avec des moulins à eau, dont les valeurs sont en danger d'être détruites par l'urbanisation précipitée, l'on peut estimer l'ampleur des problèmes écologiques, d'urbanismes communaux y concentrés. Toutes ces raisons imposent à la municipalité de Split une révision présente des plans de développement de l'espace de

Solin, les études écologiques qui accompagneraient les plans de développement ainsi qu'une prise de mesures concrètes pour métroser cette situation. Tout cela exigerait de certains moyens aussi bien que la formation d'une équipe qui s'occuperait de ces problèmes ce qui pourrait faire une partie très intéressante de la proposition de la part de la Yougoslavie à inclure la localité de Solin en "région pilote" dans le projet "Etablissements humains".

6. Il est à espérer que les experts engagés dans ce projet pourraient être consultés pour la solution des problèmes particuliers de Solin et que certains problèmes de Solin pourraient être en "études pilotes" dans le cadre du projet "Etablissements humains".

Projet concernant l'évaluation et le traitement
des ordures ménagères et des eaux usées des agglomérations du littoral

1. La plupart des agglomérations de la côte particulièrement celles du Sud de la Méditerranée, rejettent directement au milieu naturel et ou à la mer sans pré-traitement leurs déchets solides et liquides provoquant des pollutions et nuisances préjudiciables à la santé de leurs habitants. Les petites et moyennes agglomérations qui ne disposent pas en général, de services et d'équipements collectifs nécessaires, n'ont pas bien souvent les moyens financiers de résoudre ces problèmes. Lorsqu'elles obtiennent une possibilité de financement, on constate, et inefficaces voir même, totalement inadaptées. Il est proposé qu'un projet concernant l'étude de ces problèmes soit adopté parmi les projets prioritaires.

a/ Collecte et Evacuation des ordures ménagères et des déchets solides :

On étudiera les méthodes pratiques, efficaces économiques de ramassage, de traitement et d'élimination des déchets solides particulièrement dans les petites et moyennes agglomérations de la côte méditerranéenne. Outre les méthodes techniques, on préconisera, en fonction des caractéristiques locales, les systèmes les plus adaptés, d'organisation et de gestion de ces services municipaux.

b/ Collecte, Traitement et Evacuation des déchets liquides et eaux usées :

On étudiera en tenant compte de la zone géographique, de la taille et des caractéristiques des agglomérations, les diverses méthodes économiques de collecte et de traitement des eaux usées urbaines. On cherchera les méthodes de traitement qui requièrent le moins de personnels spécialisés pour leur fonctionnement. On proposera

les divers systèmes de gestion et d'organisation des services municipaux nécessaires..

2. Les experts de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie expriment leur intérêt pour ce projet.

Discours de Mme Vera ŠODAN, membre du Conseil Exécutif de la République Socialiste de Croatie.

Mesdames et Messieurs,

C'est un très grand honneur et un très grand plaisir pour moi de vous accueillir au nom du gouvernement de la Yougoslavie et de la République socialiste de Croatie, cette Réunion des Experts gouvernementaux se déroule afin de traiter des problèmes d'une importance considérable pour tous nos pays, les problèmes de développement des agglomérations sur le littoral méditerranéen.

Le but principal de cette Réunion est de diriger les efforts des Gouvernements vers un développement réel des villes du littoral méditerranéen en tenant compte de l'environnement ; de faciliter l'échange de connaissances, de méthodes applicables et d'expérience grâce à des actions transportées et appliquées sur place et non pas sur le bureau des scientifiques, des urbanistes et des architectes, ce qui est une nouvelle forme de collaboration parmi les pays du littoral méditerranéen.

Les activités lancées par les pays de cette zone à l'initiative de et avec l'aide de UNEP/Programme d'environnement des Nations Unies/ et d'autres organisations de UN système, en particulier de UNDP/Programme de développement des Nations Unies/ sont pour nous de cette zone une nouvelle forme de coopération active avec les système UN. Les institutions nationales, étant liées dans une telle collaboration qui en accord avec tous les pays du littoral méditerranéen, coopérant avec UNEP, UNDP et les autres UN organisations, prennent en charge une grande partie des tâches en vue de la réalisation des tâches futures mentionnées sur le programme ci-joint décidées aux réunions des pays du littoral méditerranéen .

La Yougoslavie est fort intéressée pour mener à bien, le Plan d'action pour la Méditerranée, mais pas seulement en vue de remplir les fonctions découlant du fait que la Yougoslavie est partie signante et contractante de la Convention de Barcelone mais aussi et essentiellement parce que l'activité du Programme des mers de UNEP - Le Plan d'action pour la Méditerranée étant son premier programme - est fort acceptable pour un engagement plus intensif de tous les efforts dans

un pays pour une coopération internationale, afin que la coopération internationale permette la réalisation d'une promotion harmonieuse de l'environnement et le développement de chaque pays, en tenant compte du degré de développement atteint par chaque pays.

La Méditerranée et le style de vie méditerranéenne sont notre richesse commune et le soin la concernant nous lie peut-être plus que le fait qu'un ou autre pays est situé sur un ou l'autre continent. Nous accueillons, en Méditerranée des millions et des millions de visiteurs, venus de toutes les parties du monde, un grand nombre, même le nombre le plus important d'habitants vivent dans la zone méditerranéenne et, pour cela notre devoir et notre responsabilité est d'assurer un développement égal de tous les pays situés soit au Nord au Sud ou à l'Est de la Méditerranée aussi bien que de préserver la qualité et traits caractéristiques de notre environnement et de notre culture.

La Yougoslavie, qui depuis le début des activités découlant de la Convention de Barcelone et, dirigeant le MAP, prend part à toutes les formes de coopération en Méditerranée, considère comme un devoir de proposer aux pays du littoral méditerranéen l'emplacement du Centre d'activités régionales du Plan d'activités prioritaires à Split. Ainsi, s'il vous plaît, admettez le fait que le Centre ainsi nommé est juste situé géographiquement dans notre pays mais c'est notre souhait qu'un tel Centre soit installé au coeur des pays du littoral méditerranéen, d'où la coopération future avec l'UNEP, UNDP et les autres organisations sera répandue dans le but d'intensifier la coopération dans de nombreux domaines d'intérêt commun. Les villes et les établissements représentent le principal facteur du développement de chaque pays. Les interrelations urbaines, humaines et de l'environnement naturel pose le problème difficile et compliqué à être résolu et pour cela je souhaite à cette équipe d'arriver à des conclusions fructueuses et efficaces et d'obtenir des résultats dans l'accomplissement de cette tâche exceptionnellement sérieuse.

Sans vouloir porter préjudice aux façons et aux méthodes de travail

ni à cette réunion ni aux stages suivants de réalisation des activités prioritaires "Etablissements Humains", cela peut être noté dans les conclusions relatives à votre futur travail dans notre pays je continue à penser et je peux dire que la Yougoslavie sera prête à proposer qu'une des "régions pilotes" soit dans notre pays, naturellement dans le cas où l'idée d'une telle région pilote serait acceptée comme une forme de réalisation de cette action.

Mes remerciements vont aux délégations des pays du littoral méditerranéen présentes à cette réunion, à Mr. Aldo Manos, le co-ordinateur de MAP et chef du Département européen du bureau MAP, Mr. Roger Booth, le représentant de UNDP, Mr. Ovadia Salama, le représentant de HABITAT, Mr Eric Giroult, le représentant de WHO, Mr Jose Maria Pliego, le représentant de PLAN BLEU Centre d'Activité Régionale. Je voudrais exprimer ma gratitude à tous pour l'aide apporté au Centre à Split en commençant cette action. J'espère que vous continuerez à contribuer à cette tâche par le futur.